

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-234

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2021-234

**Association European France - Cotisation 2021-2022 pour la participation au concours
European session 16 - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'organisme et du concours European

Le projet European est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme, suivi de réalisations.

Lancé simultanément tous les deux ans dans plusieurs pays autour d'un même thème, et à partir de situations urbaines proposées par des villes européennes, European s'adresse aux jeunes architectes et concepteurs de toute l'Europe. L'association European France coordonne l'organisation de ce concours à l'échelle de notre pays.

Bilan des précédents concours European

Session 13 :

Par délibération 2015/0512 du 25 septembre 2015, notre établissement public participait à la session 13 du concours European en proposant le site de la caserne de la Benaugue (Bordeaux) au regard du thème « villes adaptables ».

En effet, dans le cadre du départ du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), l'inscription de ce site a permis d'anticiper le devenir de cet ensemble architectural inscrit à l'inventaire des monuments historiques de la ville de Bordeaux en lien avec le projet de l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique.

Session 14 :

Par délibération 2017/276 du 19 mai 2017, Bordeaux Métropole participait à la session 14 du concours European en proposant deux sites sur la commune de Bègles (le site industriel de la papeterie et le site logistique de la plateforme colis) au regard du thème « villes productives ».

Dans le cadre de l'OIN Bordeaux Euratlantique, l'inscription de ce site a permis d'engager une réflexion sur le maintien des activités productives tout en favorisant la mixité et les innovations urbaines.

Session 15 :

Par délibération 2019/62 du 15 février 2019, Bordeaux Métropole a acté la participation à la 15^{ème} session qui était un approfondissement de la thématique de la ville productive en

proposant le site de la plaine sud Garonne situé sur Floirac et inclut dans le périmètre de l'OIN Bordeaux Euratlantique.

Ce site stratégique constitue une entrée métropolitaine, il comprend des réserves foncières et des espaces à revaloriser, il concentre des enjeux de développement économique, de mobilité, de paysage et de rapport à la Garonne.

Le maintien et le développement des locaux d'activités en faveur du développement économique et de l'emploi s'inscrivaient dans les objectifs de la ville de Floirac comme dans ceux de Bordeaux Métropole. Le projet stratégique et opérationnel de l'Etablissement public d'aménagement (EPA) visait également à développer la production de locaux d'activités.

La participation financière des différents partenaires publics s'élevait à :

- Bordeaux Métropole : 23 300 € soit 11 650 € en 2019 et 11 650 € en 2020,
- EPA Bordeaux Euratlantique : 23 300 € soit 11 650 € en 2019 et 11 650 € en 2020,
- ville de Bègles : 10 400 € soit 5 200 € en 2019 et 5 200 € en 2020,

- GPV (grand projet de ville) Rive droite : 13 000 € soit 6 500 € en 2019 et 6 500 € en 2020.

Ce site fait aujourd'hui l'objet d'une étude de renouvellement urbain en cours.

Le concours European session 16

La session 16 du concours European, qui se déroule en 2021, est axée sur la thématique « villes vivantes-vitalités métaboliques et inclusives ». Les organisateurs ont souhaité mettre l'accent sur les nouvelles synergies qui peuvent être envisagées entre dimensions environnementale, biologique, sociale, économique, culturelle et politique. Il s'agit de penser l'espace à la fois en termes de coévolution et d'interactions, de travailler des dynamiques de projets régénérateurs en alliant vitalités métaboliques et inclusives.

Bordeaux Métropole et ses partenaires, le Port de Bordeaux, la ville de Bassens, le groupement d'intérêt public Grand Projet de Villes (GPV) Rive droite, proposent d'inscrire la Garonne et Bassens comme site de projet.

Ce choix permet de replacer le fleuve au cœur de la réflexion sur les vitalités métaboliques en œuvre sur la métropole afin de valoriser ce bien commun tout en assurant sa préservation, d'intégrer le devenir de l'activité portuaire et le développement économique de la zone industrialo-portuaire qui constituent des enjeux majeurs en matière d'emplois, de favoriser l'intégration, l'interaction et la connexion indispensables avec le reste du territoire de Bassens auxquels ils sont intimement liés comme avec le reste du territoire métropolitain.

Les partenaires ont donc souhaité inscrire ce site à la nouvelle édition du concours European au regard des enjeux et objectifs suivants :

- pour Bordeaux Métropole : poursuivre et amplifier les relations entre les rives et avec le fleuve, au bénéfice des habitants comme de l'emploi, dans un contexte de changement climatique, de transition écologique et énergétique,

- pour la ville de Bassens : favoriser et développer les liens entre habitants et fleuve dans une dimension communale et métropolitaine, concilier ville habitée et ville travaillée,

- pour le Port : poursuivre sa transition écologique et énergétique, renforcer ses liens avec le territoire.

Tous s'accordent sur le fort intérêt de poursuivre la question de la ville productive tout en l'amplifiant avec la question du rôle et des relations au fleuve et aux autres usages au profit d'un écosystème générateur de valeurs partagées.

Plan de financement

L'inscription de ce site au concours European est conditionnée par une participation financière à l'association European France d'un montant de 75 000 € au total pour les deux années de la session 16.

Bordeaux Métropole aurait à sa charge la moitié de la dépense soit un montant total de 37 500 € : 18 750 € en 2021 et 18 750 € en 2022.

Cette action est inscrite au contrat de développement établi entre la Métropole et la ville de Bassens.

La ville de Bassens s'engage à verser une cotisation de 12 500 €, soit 6 250 € en 2021 et 6 250 € en 2022.

Le Port de Bordeaux participe également à hauteur de 25 000 € au total répartis sur deux exercices : 12 500 € en 2021 et 12 500 € en 2022.

Le GPV a un rôle d'appui à la ville de Bassens dans la coordination de l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans la démarche Europan.

La participation au concours prendra la forme d'une adhésion par les partenaires (Bordeaux Métropole, ville de Bassens et Port de Bordeaux) à l'association Europan France et du règlement de la cotisation pour la 16ème session d'Europan, au prorata de leur participation et uniquement pour la session 16 sur la période 2021-2022, par le biais de la signature de la « Charte des sites – Europan 16 » annexée.

En contrepartie, il est convenu qu'Europan s'engage notamment à :

- organiser le concours,
- mettre à disposition un expert pour la préparation des documents,
- éditer et diffuser différentes publications,
- organiser à travers des événements nationaux et européens, échanges, débats et valorisation des résultats.

Calendrier

La fin de l'année 2020 a été consacrée à la sélection des sites candidats, dont celui de Bassens. L'année 2021 est consacrée à la rédaction de la fiche de site et à l'élaboration, en cours, du dossier de présentation détaillée, le lancement du concours aura lieu début avril.

La désignation du ou des lauréats est sous la compétence d'un jury qui doit se réunir à l'automne 2021. Les partenaires associés seront invités au jury pour émettre un avis. Le résultat du concours sera connu fin 2021. Les suites à donner au concours pourront débuter en 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- l'inscription du site de Bassens à la session 16 du concours Europan, portant sur le thème de « Villes vivantes – villes métaboliques & villes inclusives », s'inscrit pleinement dans les travaux engagés par Bordeaux Métropole en terme de valorisation du fleuve, de rééquilibrage rive droite-rive gauche, de mobilité des biens et des personnes et de développement économique,
- le lancement de cette initiative s'inscrit dans une démarche partenariale et innovante

de notre territoire qui vise à repenser les opportunités et les contraintes du territoire dans une relation systémique au bénéfice des habitants, des acteurs économiques et de la nature,

- la participation de notre Métropole à ce dispositif concourt à la valorisation de notre territoire, de son dynamisme et de ses initiatives à l'échelle européenne,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une cotisation d'un montant total de 37 500 € en faveur d'EUROPAN FRANCE pour l'inscription du site de Bassens à la session 16 du concours European,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la charte des sites ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la cotisation accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante, soit 18 750 € sur le budget principal de l'exercice 2021, sur l'opération 05P098O005, Chapitre 011 – article 6281 – fonction 6312 ;

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante, soit 18 750 € sur le budget principal de l'exercice 2022, sous réserve de son adoption.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	le Vice-président,
	Monsieur Jean TOUZEAU